

# OFFICE NOTARIAL

15, RUE LOUIS BLANC - B.P. 57 - 45502 GIEN CEDEX  
TELEPHONE : 02 38 29 59 49  
Adresse E-mail : [etude@chesnoy-laurent-lemitre-gien.notaires.fr](mailto:etude@chesnoy-laurent-lemitre-gien.notaires.fr)

David **CHESNOY**  
Laetitia **LAURENT**  
Alexandre **LEMITRE**

NOTAIRES ASSOCIES

## BUREAUX ANNEXES :

45250 BRIARE  
1 RUE DES GRANDS JARDINS - ☎ : 02 38 37 00 08

45360 CHATILLON-SUR-LOIRE  
11, RUE L'HÔTEL DE VILLE - ☎ : 02 38 29 59 49

45720 COULLONS  
11, RUE DE LA GARE - ☎ : 02 38 36 12 17

## VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER BATI OU NON BATI Pièces à fournir

*Mise à jour en date du 1<sup>er</sup> avril 2025*

### Par le VENDEUR et l'ACQUEREUR

- La copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour) en cours de validité et/ou copie de votre livret de famille
- La copie de votre contrat de mariage et/ou acte emportant changement de régime matrimonial (si tel est le cas)
- La copie de votre contrat de pacs et la déclaration faite au tribunal d'instance (si tel est le cas)
- Adresse, profession, numéros de téléphone (fixe et/ou portable) ainsi que votre adresse électronique

### Du côté du VENDEUR

- Votre titre de propriété (acte d'acquisition)
- Les titres de propriété antérieurs si vous en disposez
- Le dernier avis de taxes foncières
- Tableau d'amortissement du prêt en cours de remboursement et les coordonnées de la banque (numéro de prêt et agence bancaire)
- Assurance souscrite pour l'immeuble et les équipements
- Si le bien vendu est loué, une copie du bail en cours
- Si bien vendu a déjà été loué, le dernier bail et la copie de la lettre congé du dernier locataire

- Le dossier administratif de construction de l'immeuble et/ou tout agrandissement : permis de construction, déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité et assurance dommage-ouvrage
- La liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans et moins de 5 ans relatifs à l'immeuble (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- La liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
  
- Dans un lotissement, les coordonnées de l'association syndicale du lotissement
- Le cahier des charges et les statuts de l'association gestionnaire
- La copie des trois derniers procès-verbaux de l'association et des autorisations sollicitées et obtenues (ex : pour faire réaliser des travaux)
  
- Dans une copropriété, les coordonnées du syndic de copropriété
- Le règlement de copropriété et état descriptif de division
- La copie des trois derniers procès-verbaux d'assemblée
  
- Le dossier de diagnostics techniques comprenant notamment :
  - Diagnostic amiante
  - Diagnostic plomb
  - Etat parasitaire (suivant région)
  - Etat des risques naturels et technologiques
  - Diagnostic de performance énergétique
  - Audit énergétique (si besoin selon la classification du DPE)
  - Diagnostic gaz
  - Diagnostic électricité
  - Certificat d'assainissement (si raccordement au tout à l'égout ou fosse septique)
  - Attestations de compétence et d'assurance du ou des diagnostiqueurs
  
- Pour un terrain situé en zone constructible, l'étude géotechnique du terrain
  
- Le logement est-il équipé des éléments suivants, savoir :
  - détecteur de fumée
  - récupérateur d'eau pluviale
  - cheminée/poêle (si oui, date du dernier ramonage et joindre une copie de la facture)
  - climatisation, pompe à chaleur réversible
  - citerne gaz
  - cuve à fuel
  - cuve enterrée
  - système de chauffage (gaz, électrique... ; date de la mise en service ou date de la dernière révision et joindre une copie de la facture)
  - piscine
  - panneaux photovoltaïques
  
- Le montant du prix de vente sur lequel vous vous êtes entendus

<b>Du côté de l'ACQUEREUR</b>
-------------------------------

- Modalités de financement : Avec ou sans emprunt bancaire (joindre une simulation d'emprunt)
- Prévoir un chèque de 150,00 € pour acompte de provision sur frais